1 Introduction
2 Analyse des dangers : bomahulkpower
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 éthylendiaminetétracétate de tétrasodium
2.5.2 Ammoniaque, solution aqueuse
2.5.3 Hydroxyde de sodium
2.5.4 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit bomahulkpower
Company	BOMA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **bomahulkpower**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : bomahulkpower

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **bomahulkpower**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BOMA
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	10,0
Usage	Détergent (AISE_SUMI_PW_10_1_G // AISE_SUMI_PW_19_1_G)
Date FDS	2026-04-29

La FDS date du 2026-04-29. Elle a donc 0 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P273 Éviter le rejet dans l’environnement.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -

- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Rincer abondamment à l’eau claire. • Aucun effet aigu signalé ; aucune prise en charge médicale spécifique n’est indiquée.

eyes : • Rincer d’abord avec beaucoup d’eau (au moins 15 min si possible). • Consulter un médecin après le rinçage si nécessaire.

ingestion : • Rincer la bouche et, si possible, avaler de l’eau pour diluer. • Rincer abondamment à l’eau. • Consulter un médecin dès que possible.

inhalation : • En cas d’inconfort sévère ou persistant, déplacer la personne vers un air frais. • Consulter immédiatement un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 éthylendiaminetétracétate de tétrasodium

Identification

- N° CAS : 64-02-8
- N° EINECS : 200-573-9

Concentration :less or equal to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°276 - EDTA et sel tétrasodiqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« EDTA et sel tétrasodique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 Ammoniaque, solution aqueuse

Identification

- N° CAS : 1336-21-6
- N° EINECS : 215-647-6

Concentration :less or equal to 0.5

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2021Fiche n°16 - Ammoniac et solutions aqueusesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Ammoniac et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 Hydroxyde de sodium

Identification

- N° CAS : 1310-73-2
- N° EINECS : 215-185-5

Concentration :less or equal to 0.2

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 2.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAvril 2021Fiche n°20 - Hydroxyde de sodium et solutions aqueusesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[7, 8] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Identification

- N° CAS : 2634-33-5
- N° EINECS : 220-120-9

Concentration :less or equal to 0.03

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJanvier 2025Fiche n°243 - 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-oneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[7-9] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : nitrile (norme EN 374) • Temps de rupture : > 480 min • Épaisseur : 0,35 mm
Yeux	Protection des yeux • Lunettes de protection bien ajustées à portée de main. • Flacon d'eau pour bains oculaires toujours disponible.
Peau	Gants • Matériau : nitrile (norme EN 374) • Temps de rupture : > 480 min • Épaisseur : 0,35 mm
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Pas besoin de moyens de protection respiratoire en conditions normales. • En cas d'exposition nocive, utiliser des masques antigaz du type ABEK (à associer éventuellement à une ventilation d'extraction suffisante).
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un masque et une combinaison de protection si de très importantes quantités de produit sont utilisées. • Utiliser des vêtements imperméables ; le type dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un contenant scellé, dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel ; éviter le contact avec les acides.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Détergent (AISE_SUMI_PW_10_1_G // AISE_SUMI_PW_19_1_G)